



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur notre site internet.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2025. Le compte administratif 2025 a été voté le 9 février 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du bureau.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille: le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine scolaire, garderie périscolaire, location salle des fêtes...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 980.733,56 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 40,40 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 610.441,78 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Pour notre commune, la dotation forfaitaire des 3 dernières années a évolué comme suit :

Année 2025 : 46.204,00 €

Année 2024 : 50.977,00 €

Année 2023 : 52.623,00 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux : Année 2025 : 213.972,00 €
Année 2024 : 175.569,00 €
Année 2023 : 159.503,00 €
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location salle des fêtes) :
Année 2025 : 17.599,10 €
Année 2024 : 18.722,09 €
Année 2023 : 14.841,48 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	247.479,04	Excédent brut reporté	348.427,09
Dépenses de personnel	246.635,61	Recettes des services	120.807,78
Autres dépenses de gestion courante	83.606,12	Impôts et taxes	485.429,00
Dépenses financières	1.407,36	Dotations et participations	344.300,06
Dépenses exceptionnelles	100,50	Autres recettes de gestion courante	28.521,58
Autres dépenses	14.449,00	Recettes exceptionnelles	-
Dépenses imprévues	-	Recettes financières	0,45
Total dépenses réelles	593.677,63	Autres recettes	1.674,69
Charges (écritures d'ordre entre sections)	16.764,15	Total recettes réelles	980.733,56
Virement à la section d'investissement	-	Produits (écritures d'ordre entre sections)	-
Total général	610.441,78	Total général	1.329.160,65

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux des ménages pour 2025:

- . Taxe d'habitation : 6,00 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 39,44 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 26,84 %

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations perçues de l'Etat se sont élevées à 344.300,06 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial: achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	-	Virement de la section de fonctionnement	-
Taxe d'aménagement	980,70	FCTVA	38.068,92
Remboursement d'emprunts et dettes	13.571,44	Mise en réserves	-
Immobilisations incorporelles	9.450,00	Cessions d'immobilisations	-

Subventions d'équipements versées	-	Taxe d'aménagement	310,40
Immobilisations corporelles	62.122,78	Subventions	24.503,02
Immobilisations en cours	-	Emprunt	-
		Autres recettes	-
Charges (écritures d'ordre entre sections)	12.193,97	Excédent d'investissement reporté	71.300,00
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	28.958,12
Total général	142.655,57	Total général	163.140,46

c) Les principaux travaux de l'année 2025 étaient les suivants :

- éclairages leds Rue des Ecoles
- éclairage solaire à l'abri bus Route de Saint Maurice
- diagnostic de l'église
- réfection du parking le long du stade
- remplacement du sol souple du jeux à côté du terrain de tennis
- mise en place de bordures au cimetière
- travaux d'aménagement du poteau incendie Route du Grand Val
- solution PPMS (plan particulier de mise en sûreté) à l'école
- panneaux de signalisation
- filet à oiseaux sous le préau de l'école
- lave-vaisselle de la salle des fêtes
- petit mobilier pour l'école (chaise, desserte)

d) Les subventions d'investissements reçues :

- 6.564,00 € du Département pour la défense incendie à Secqueville et Route du Grand Val
- 7.232,53 € de la DETR pour la défense incendie à Secqueville et Route du Grand Val
- 4.821,69 € de Caux Seine agglo pour la défense incendie à Secqueville et Route du Grand Val
- 5.884,80 € de Caux Seine agglo pour les trottoirs

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement:

Les recettes et dépenses de fonctionnement de l'année 2025 sont réparties comme suit :

- dépenses: 610.441,78 €
- recettes: 980.733,56 €
- report de l'excédent antérieur : 348.427,09 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

Les recettes et dépenses d'investissement de l'année 2025 sont réparties comme suit :

- dépenses : 142.655,57 €
- recettes : 163.140,46 €
- report de l'excédent antérieur : -

c) Etat de la dette

La commune détient 1 emprunt au 31/12/2025 :

- Emprunt de 190.000,00 €
- Capital restant dû au 31/12/2025 : 94.999,92 €

Fait à Norville, le 12 février 2026

Le Maire,
Reynald HAUCHARD,

